

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ED5020

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ED5020

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Electra Polymers Ltd
Roughway Mill
Tonbridge
Kent TN11 9SG
UK

Tel: +44 1732 811118

Fax: +44 1732 811119

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1732 811 118 (08.30 - 17.00 GMT)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36.

Santé humaine Irritant pour les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ED5020

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Mentions de mise en garde supplémentaires P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL 30-60%		
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36	
ISOPROPYL ALCOHOL <1%		
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11.	
BUTANE-1-OL <1%		
Numéro CAS: 71-36-3	Numéro CE: 200-751-6	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 Xn;R22 Xi;R37/38,R41 R67	
PHÉNOL <1%		
Numéro CAS: 108-95-2	Numéro CE: 203-632-7	
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Muta. 2 - H341 STOT RE 2 - H373	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Muta. Cat. 3;R68 T;R23/24/25 C;R34 Xn;R48/20/21/22	

ED5020

FORMALDEHYDE		<1%
Numéro CAS: 50-00-0		Numéro CE: 200-001-8
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 3 - H301	Carc. Cat. 3;R40 T;R23/24/25 C;R34 R43	
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Carc. 2 - H351		
STOT SE 3 - H335		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Aucune recommandation particulière. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Traiter en fonction des symptômes.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une irritation.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun.

ED5020

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Classe de stockage Stockage de produits dangereux divers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ED5020

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 ppm 67,5 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 15 ppm 101,2 mg/m³

ISOPROPYL ALCOHOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 200 ppm 500 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 400 ppm 1000 mg/m³

BUTANE-1-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLE 50 ppm(Dc) 154 杭梨

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLE

PHÉNOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLE 2 ppm(D) 7.8 mg/m³(D)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLE

FORMALDEHYDE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 0,3 ppm 0,38 mg/m³

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS: 112-34-5)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme : mg/m ³ Industrie - Cutanée; Long terme : 20 mg/kg p.c. /jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 67.5 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 1 mg/l - Eau de mer; 0.1 mg/l - Sédiments; 4 mg/kg - Sol; 0.4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux. Porter un équipement de protection du visage.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

ED5020

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte.
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	231°C @
Point d'éclair	116 based on solvent°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.2 @ 20 deg C @ °C
Densité apparente	Indéterminé.
Solubilité(s)	Indéterminé.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Viscosité cinématique > 20,5 mm ² /s.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Non
Propriétés comburantes	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
Indice de réfraction	Indéterminé.
Taille de particules	Non applicable.

ED5020

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance avérée cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité pour la reproduction - développement Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

The product contains small amounts of organic solvents. Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Pas de danger spécifique pour la santé connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Pas de danger spécifique pour la santé connu. Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voie d'exposition

Inhalatoire Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion

Organes cibles

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Symptômes

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Informations toxicologiques sur les composants

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2.410,0

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 2.410,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2.764,0

ED5020

Espèces	Souris
ETA cutanée (mg/kg)	2.764,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë - poisson	Indéterminé.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Indéterminé.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Indéterminé.
Toxicité aiguë - microorganismes	Indéterminé.
Toxicité aiguë - terrestre	Indéterminé.
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	Indéterminé.
Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin	Indéterminé.
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL**

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: > 100 mg/l, <i>Leuciscus idus</i> (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 100 mg/l, <i>Daphnia magna</i>
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI ₅₀ , 72 heures: > 50 mg/l, Algues d'eau douce

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.
Phototransformation	Indéterminé.
Stabilité (hydrolyse)	Indéterminé.
Biodégradation	Indéterminé.
Demande biologique en oxygène	Indéterminé.
Demande chimique en oxygène	Indéterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential	Indéterminé.
Coefficient de partage	Indéterminé.

ED5020

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des substances solubles dans l'eau et qui peuvent se répandre dans les hydrosystèmes.
Coefficient d'adsorption/désorption	Indéterminé.
Constante de Henry	Indéterminé.
Tension de surface	Indéterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun connu.
-------------------------------	--------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
---	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
-----------------------	--

ED5020

Listes pour la santé et l'environnement	Aucun composant n'est listé.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Méthode par le calcul.

Publié par Responsable HSE.

Date de révision 15-06-17

Révision 8

Remplace la date 22-02-17

Phrases de risque dans leur intégralité R36 Irritant pour les yeux.

Mentions de danger dans leur intégralité

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.